

Contrat de location de la salle des fêtes

La commune de CAMPEAUX
Demeurant : 5 rue de Formerie 60220 CAMPEAUX
Représentée par Mme le Maire, Sylvie COUTARD

Accepte la demande de location formulée par :

M./Mme/Raison sociale	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Représenté par M./Mme	
Compagnie d'assurance	

LOCATION WEEK-END 2 JOURS

Du vendredi ... / ... / 20.... à partir de 19h00 Au lundi ... / ... / 20.... jusque 9h00

LOCATION 1 JOURNÉE

Du ... / ... / 20.... à partir de 19h00 Au ... / ... / 20.... jusque 9h00

LOCATION 1 RÉUNION

Le ... / ... / 20....

Prix de la location : _____

Caution : _____

Jour et heure de remise des clefs :

Jour et heure de restitution des clefs :

Location vaisselle : **OUI** **NON**

Nombre de couverts :

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement intérieur des salles municipales dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.

Le Règlement intérieur de la salle des fêtes, annexé au contrat de location, aura valeur contractuelle.

La réservation de la salle n'est effective qu'à réception, au minima un mois avant la date de location, d'un exemplaire signé du présent contrat, de l'attestation d'assurance et du règlement total de la location.

Fait à CAMPEAUX, le _____, en deux exemplaires,

Pour le réservant,

Le Maire de

Campeaux

Signature et mention « lu et approuvé »

Pour le locataire,

M./Mme

Signature et mention « lu et approuvé »

Tarifs de location

<u>Tarifs :</u>	Habitants de CAMPEAUX	Habitants hors CAMPEAUX
1 journée	150 €	300 €
Week-end	350 €	550 €
Réunion ½ journée (en semaine, hors jours fériés)	150 €	150 €
<u>Caution en 2 chèques</u> 850€ et 150€	1000€	
Forfait EDF : jusqu'à 200 kw/h	15€	
EDF : au-delà des 200 kw/h	Au tarif en vigueur le jour de la location	
Location de vaisselle : le couvert complet.	1.50€	
<u>Pièces de vaisselle cassée ou manquantes :</u> Verre + fourchette + couteau + pte cuillère	2€	
Assiette	3€	
Forfait nettoyage	150€	
Tri des déchets incorrect	150€	

Tous les autres articles abîmés, cassés ou manquants seront facturés au prix réel de remplacement.

Convention relative aux consignes de sécurité

Mme/ M :

Reconnait que les consignes de sécurité suivantes lui ont été données :

- Emplacement des extincteurs.
- Emplacement des alarmes de sécurité, incendie et limiteur de bruit.
- Emplacement et fonctionnement du téléphone de secours ainsi que des 3 numéros d'urgence.
- Emplacement du lieu de rassemblement.
- Emplacement du stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Admet avoir pris connaissance des règles de sécurité suivantes :

- Les accès des issues de secours doivent rester libres.
- Les emplacements de stationnement doivent être respectés (place de l'Eglise et parking devant l'école maternelle). Le stationnement sur les pelouses est interdit.
- Les barnums et autres constructions légères sont interdits.
- Les barbecues et feux de bois sont interdits.
- Le lâché de lanternes volantes est interdit.
- Les pétards et feux d'artifices sont interdits.
- La capacité maximale de la salle est de 200 personnes.

Nomme comme responsable du respect de ces règles de sécurité M / Mme

Reconnait que le règlement de location de la salle des fêtes lui a été remis lors de la signature du contrat.

Rappel : La température de la chambre froide de la cuisine ne doit pas être modifiée

Fait à CAMPEAUX, le _____

Le locataire :

M./Mme

Signature et mention « lu et approuvé »